

---

V/Réf. : 4688-07

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 13 juin dernier, concernant le 301 rang Sainte-Anne Québec Lots 2 164 106 et 2 164 098.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information**

**Bureau de la Capitale-Nationale / BB**

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)







Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
**Direction régionale  
de Québec**

**CERTIFIÉ**

Québec, le 8 mars 1995

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Parc commémoratif La Souvenance inc.  
301, rang Ste-Anne  
Ste-Foy (Québec)  
G2E 3L9

N/Réf. : ~~7510-03-01-00059-01~~  
1105411

Objet : Agrandissement du mausolée

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 17 février 1995, reçue le 22 février 1995 et complétée le 28 février 1995, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Agrandissement du mausolée existant sur le lot 332-1 partie, du cadastre de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, dans la ville de Ste-Foy, Communauté urbaine de Québec.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Plan 9456, feuillets S1 à S6, Mausolée de la Paix - Phase V, Structure, Les constructions de mausolées Carrier inc., Martin Frenette Architecte et Calculatec inc., signé et scellé par Herman Vallée, ing., 24 janvier 1995;



CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7510-03-01-00059-01  
1105411

Le 8 mars 1995

- Plan 9456, feuillets A1 à A5, Mausolée de la Paix - Phase V, Architecture, Les constructions de mausolées Carrier inc. et Martin Frenette Architecte, signé et scellé par Martin Frenette, architecte, 18 janvier 1995;
- Note de monsieur Guy Papin, 28 février 1995, au ministère de l'Environnement et de la Faune, concernant les détails de ventilation des enfeus.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre de l'Environnement  
et de la Faune,



Michel Gauvin  
Directeur régional - Environnement de Québec

MG/PB/jb